



Dossier du BHI n° S3/3055

**LETTRE CIRCULAIRE 43/2015**  
**18 juin 2015**

## **RAPPORT SUR LA 95<sup>ème</sup> SESSION DU COMITE DE LA SECURITE MARITIME DE L'OMI**

Références :

- A. LC de l'OHI 78/2014 du 1<sup>er</sup> décembre - *Rapport sur la 94<sup>ème</sup> session du comité de la sécurité maritime de l'OMI*
- B. LC de l'OHI 20/2015 du 6 mars - *Contribution de l'OHI à l'application de la « e-navigation » - Proposition de soumission à la 95<sup>ème</sup> session du comité de la sécurité maritime de l'OMI*
- C. LC de l'OHI 24/2015 du 16 mars – *Rapport sur la 2<sup>ème</sup> session du sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage de l'OMI (NCSR 2)*
- D. LC de l'OHI 34/2015 du 27 avril - *Préparation de la 95<sup>ème</sup> session du comité de la sécurité maritime de l'OMI (MSC)*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Comme annoncé à la référence A, la 95<sup>ème</sup> session du comité de la sécurité maritime (MSC 95) de l'Organisation maritime internationale s'est tenue au siège de l'OMI à Londres, du 3 au 12 juin. Le directeur Gilles BESSERO et l'adjoint aux directeurs David WYATT représentaient l'OHI.
2. Les paragraphes suivants couvrent des questions d'intérêt particulier pour l'OHI.

### **Mouvements migratoires mixtes dangereux effectués par la mer**

3. Un certain nombre d'agences des NU ont été invitées par le secrétaire général de l'OMI à participer à une réunion spéciale d'une demi-journée sur les défis et difficultés croissants auxquels sont confrontées l'industrie maritime et les autorités régionales de recherche et de sauvetage qui participent au sauvetage des migrants illégaux en mer à travers le monde. Les délégués ont demandé que des mesures soient prises et il a été convenu que le MSC devrait inclure un item sur *les mouvements migratoires mixtes dangereux effectués par la mer* à son agenda et inviter les Etats membres à présenter leurs soumissions au MSC 96. Le MSC a également convenu de charger le sous-comité sur la navigation, les communications et la recherche et le sauvetage (NCSR) de mettre un résultat non prévu de l'agenda biennal 2016-2017 à l'ordre du jour de sa prochaine réunion (NCSR 3) et d'examiner les recommandations relatives aux opérations de sauvetage en mer à grande échelle développées par l'industrie maritime.

### **ECDIS**

4. Le MSC a approuvé le projet de circulaire MSC sur l'ECDIS – *Guide de bonnes pratiques* qui sera publié en tant que MSC.1/Circ.1503.

### **SMDSM**

5. Le MSC a examiné le document MSC 95/19/10 présenté par les Etats-Unis, qui proposait d'élaborer une nouvelle norme de fonctionnement globale du matériel SMDSM de bord afin d'intégrer de nouveaux prestataires de services par satellite du SMDSM. Il a été convenu de l'inclure à l'agenda biennal 2016-2017 du NCSR et à l'ordre du jour provisoire du NCSR 3 en fixant à 2016 l'échéance des travaux.

## Mesures d'organisation du trafic maritime et cartographie

6. Le MSC a également abordé différents sujets liés à l'hydrographie et à la cartographie marine découlant des considérations de la 2<sup>ème</sup> session du NCSR (cf. référence C). Les principaux items incluaient l'adoption de routes à double sens de circulation dans la partie sud-ouest de la mer de Corail, l'établissement d'une nouvelle zone à éviter dans la partie sud-ouest de la mer de Corail et l'établissement de cinq nouvelles zones à éviter dans la région des îles Aléoutiennes. Il a été décidé que ces mesures seraient promulguées en tant que SN.1/Circ. 331 et mises en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2016, c'est-à-dire six mois après leur adoption.

7. Le MSC a examiné le document MSC 95/19/4 présenté par le Danemark et les Pays-Bas, qui proposait d'amender la résolution de l'OMI A.572(14) – *Dispositions générales sur l'organisation du trafic maritime* pour préserver l'espace de manœuvre des navires au voisinage des structures multiples en mer. Il a été convenu d'inclure ce résultat à l'agenda biennal 2016-2017 du NCSR et à l'ordre du jour provisoire du NCSR 3 en fixant à 2016 l'échéance des travaux.

### E-navigation

8. Comme annoncé en référence D, l'OHI a co-parrainé avec l'Association internationale de signalisation maritime (AISM), le Comité international radio-maritime (CIRM), la Chambre internationale de la marine marchande (ICS), la Conférence maritime internationale et baltique (BIMCO) et l'Association internationale des compagnies de croisières (CLIA) une présentation sur *Un point de vue des OIG/ONG sur la e-navigation*. La présentation a été faite à la fin du premier jour de la session. Elle a passé en revue l'état actuel des développements relatifs à la « e-navigation » et a demandé instamment à ce que l'OMI conserve son rôle de leader de ces développements en cours.

9. Le MSC a approuvé le projet de circulaire du MSC – *Directives sur l'assurance qualité des logiciels et la conception axée sur la personne dans le cadre de la « e-navigation »*. La circulaire sera publiée en tant que MSC.1/Circ.1512.

10. Prenant en compte les décisions du MSC 94 (cf. référence A), le comité a examiné le document MSC 95/19/8 sur la mise en œuvre de la « e-navigation » pour améliorer la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement marin qui incluait six propositions de résultats. Dans ce contexte, le MSC a également examiné le document MSC 95/19/14 présenté par l'OHI (cf. références B et D). Le MSC a pris note des préoccupations exprimées par l'OHI mais a soutenu en grande partie les propositions contenues dans le document MSC 95/19/8.

11. Le comité a, en particulier approuvé les propositions de résultats suivantes :

- *Directives sur les modes d'exploitation normalisés* – il a été convenu d'inclure ce sujet en tant que résultat de l'agenda post-biennal (2018-2019) du MSC avec le NCSR comme organe coordinateur ;
- *Normes de performance révisées des systèmes de navigation intégrés (INS)* - il a été convenu de revoir la résolution MSC.252(83) relative à l'harmonisation de la conception de la passerelle et de l'affichage des renseignements. Le MSC a convenu d'inclure ce résultat à l'agenda biennal 2016-2017 du NCSR et à l'ordre du jour provisoire de la NCSR 3 en fixant à 2017 l'échéance des travaux ;
- *Directives et critères applicables aux systèmes de comptes rendus de navires* – il a été convenu de revoir la résolution MSC.43(64), telle qu'amendée, relative aux comptes rendus de navires électroniques normalisés et harmonisés et à la collecte automatique des données de bord aux fins de notification. Le MSC a convenu d'inclure ce résultat à l'agenda biennal 2016-2017 du NCSR et à l'ordre du jour provisoire du NCSR 3 en fixant à 2017 l'échéance des travaux ;

- *Prescriptions générales applicables au matériel radioélectrique de bord faisant partie du SMDSM et aux aides électroniques à la navigation*– il a été convenu de revoir la résolution A.694(17) relative à la mise à l’essai intrinsèque de l’intégrité (BIIT) pour le matériel de navigation. Le MSC a convenu d’inclure ce résultat à l’agenda post biennal (2018-2019) du MSC avec le NCSR désigné comme organe coordinateur ; et
- *Directives sur l’affichage harmonisé des renseignements sur la navigation reçus par le biais du matériel de communication* – il a été convenu d’inclure ce résultat à l’agenda biennal 2016-2017 du NCSR et à l’ordre du jour provisoire du NCSR 3 en fixant à 2017 l’échéance des travaux.

12. Le MSC n’a pas accepté la proposition de résultat relatif à l’« *Examen des rapports sur l’élaboration et la mise en application de portefeuilles de services maritimes (et autres rapports sur la « e-navigation » fournis par les Etats membres et d’autres organisations internationales* » sous sa forme actuelle. Le comité a reconnu l’importance de la « e-navigation » et le fait que l’OMI doit y jouer un rôle prépondérant et a invité en conséquence les gouvernements membres et les parties intéressées à préparer une justification plus complète pour ce résultat. La Norvège s’est proposée pour coordonner ces travaux et soumettre une proposition révisée pour examen au MSC 96.

13. Le MSC a convenu de modifier la mesure de haut niveau 5.2.6 existante pour lire « *Elaboration et mise en œuvre de la « e-navigation »* pour inclusion dans le plan d’action de haut niveau 2016-2017. Le Comité de direction invitera les organes subordonnés de l’OHI appropriés à examiner la future contribution de l’OHI à cette mesure de haut niveau.

#### **Cybersécurité maritime**

14. Le MSC a examiné les questions de cybersécurité maritime et a convenu d’attendre les recommandations de l’industrie sur la cybersécurité maritime à bord des navires qui doivent être présentées au MSC 96. Les Etats membres et les organisations internationales ont été priés de collaborer au sujet de propositions de recommandations sur la cybersécurité maritime. Il a été noté que toutes les parties prenantes de la chaîne logistique devront incorporer un dispositif de cybersécurité maritime. En temps voulu, ceci peut avoir un impact sur la fourniture de services hydrographiques en relation avec la mise en œuvre de l’ECDIS et de la « e-navigation » dans les systèmes intégrés, l’élaboration de services basés sur la S-100 et la modernisation du SMDSM.

#### **Responsables du comité**

15. Le MSC a élu à l’unanimité M. Bradley GROVES (Australie) en tant que président et M. Juan Carlos CUBISINO (Argentine) en tant que vice-président du comité pour 2016.

#### **Compte rendu de la session**

16. Le rapport final du MSC 95 (MSC 95/22) sera disponible sur le site web de l’OMI, à la rubrique IMODOCS, en temps voulu.

#### **Prochaines sessions**

17. Il est prévu que les prochaines sessions du MSC se tiennent du 11 au 20 mai 2016 (MSC 96) et du 21 au 25 novembre 2016 (MSC 97) au siège de l’OMI, à Londres.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l’assurance de ma haute considération

Pour le Comité de direction,



Gilles BESSERO  
Directeur